

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine
2021-02-08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER

Le quatre février deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Marie-Sandrine GIRARD, Karine MORIN.

Absents excusés : Karine OLIVIER a donné pouvoir à Éric CATHELINÉAU
Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Pascal POUBLANC a donné pouvoir à Johann BARANGER
Annie MARSAULT, Patrice NIVAUULT, Laura LUSSEAU, Anthony PEIGNON

Secrétaire de séance : Marie TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

OBJET : FINANCES - Tarifs des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante pour l'année 2021 :

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	50	110	110
	Salle carrelée (frigo + chambre froide) Gratuité si réunion	50	110	110
	Toutes les salles	90	160	160
	Mariage (week-end complet)	250	500	
	Forfait cuisine	85	85	85
Options	Couvert	Gratuit	60	60
	Sonorisation	60	90	90



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

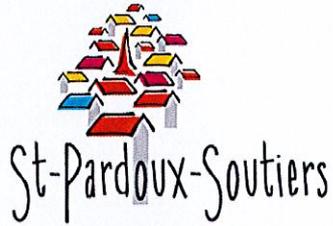
► Canton : La Gâtine

2020-02-08

Salles annexes – Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	70	125	125
Salle Pompiers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle L'Étape Gratuité si réunion	40	100	100
L'Étape – Chambre verte	10	15	15
L'Étape – Chambre rouge	15	20	20
L'Étape – Chambre grise	15	20	20
L'Étape – Chambre mauve	20	30	30
Taxe séjour chambre d'hôtes	0.40	0.40	0.40

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle entière: mariage	175	250	
Tarif journée (9h-9h)	80	120	120
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

- ✓ Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 - mariage du vendredi 18h00 au Lundi 9h00.
- ✓ Forfait ménage : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs : toilettes, entrée, cuisine, trier et évacuer les poubelles - Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. La désinfection sera effectuée par les services de la commune. - forfait ménage : 150€ (Foyer rural) - 100€ (Soutiers) horaire de pénalité pour ménage insuffisant 20€ /heure. Les produits sont fournis.
- ✓ Arrhes : 30% appliqués si annulation faite moins d'un mois avant la date réservée.
- ✓ Les fêtes de voisins (de quartier) verront la tarification 'association' s'appliquer.
- ✓ Les associations communales ont la gratuité des salles.



► Département : Deux-Sèvres
► Arrondissement : Parthenay
► Canton : La Gâtine
2021-02-08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la grille tarifaire de location de salles telle que présentée ci-dessus et pour un effet au 1^{er} janvier 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Johann BARANGER

